

Séance du 3 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le 3 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la Présidence de Mme GRZELCZYK Marie Catherine, Maire.

Étaient présents : Mme GRZELCZYK, maire
Mme TIRIAU, M. EUDE, JURADO, adjoints
Mmes DESDOUTILS, FOUQUÉ, LEFRANCOIS, LE MOINE, OUCHA,
SIMEUR, M. ALLASSAN,
LEMAIRE, conseillers.

Absent : M. GRANCHER (pouvoir à Mme LE MOINE),
M. LECARPENTIER (pouvoir à Mme DESDOUTILS),
M. LOCSEI

A été nommé secrétaire : Mme LE MOINE

Approbation du procès-verbal de la séance 30 juin 2021 : à l'unanimité

28. Personnel – modification du temps de travail d'1 ATSEM

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1. de supprimer un emploi d'ATSEM Principal 2^{ème} classe d'une durée de travail hebdomadaire en temps annualisé de 24,54/35^{ème},
2. de créer un emploi d'ATSEM Principal 2^{ème} classe pour une durée de travail hebdomadaire en temps annualisé à compter du 1^{er} septembre 2021 de 26,15/35^{ème}

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 6 septembre 2021,

	Ancien effectif	Nouvel effectif
ATSEM principal 2 ^{ème} classe TNC	1	1

29. Finances : frais de scolarité 2020/2021

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les frais de scolarité 2020/2021 pour l'accueil d'élèves résidant en dehors de la commune de la façon suivante à **572,66 €**. Ce montant vaut également pour une réciprocité avec les écoles publiques de Montivilliers et alentours.

30. Personnel : frais de scolarité 2021/2022

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les frais de scolarité 2021/2022 pour l'accueil d'élèves résidant en dehors de la commune à **572,66 €**

31. Finances : révision des loyers

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (M. EUDE s'étant retiré) de réviser les loyers hors charges au 1^{er} août 2021 et d'en fixer le montant pour le logement de l'école à 641,39 € et pour le logement des ateliers à 431,00 €.

32. **Finances : convention informatique école – plan de relance**

Mme le Maire informe du dispositif AAP pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – Plan de relance – permettant de doter les classes d'équipements informatiques visant à réduire les inégalités scolaires. Elle rappelle que la commune a répondu à l'appel à projet de l'Etat pour un montant prévisionnel de dépense de 21 480,00 € TTC pouvant être subventionné à hauteur de 12 490,00 €. Par courrier en date du 4 juin 2021, l'Inspection d'Académie informe que le projet de la commune de Fontenay a été retenu. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Mme le Maire à signer la convention y afférente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec l'Inspection d'Académie pour solliciter la subvention

33. **CU LHSM : préemption maison Lenoir**

Dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg, Mme le Maire propose l'achat de la maison de Mme LENOIR sise rue Saint Michel en face du parking de la salle polyvalente. Elle explique que cette situation en plein centre du village et à proximité des espaces communaux est très intéressante. Elle pourrait servir d'espace partagé pour les aînés par exemple, d'espace de co-working, etc... Ce projet est à l'étude avec le CAUE. Le droit de préemption étant maintenant une compétence communautaire, il convient de délibérer pour acter la volonté de la commune de préempter pour une acquisition en temps utile.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole pour l'exercice du droit de préemption sur la propriété de Mme Alice LENOIR sise 15 rue Saint Michel à Fontenay cadastrée AA n° 95.

34. **CU LHSM : PLH 2022-2027**

Le conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au projet de programme local de l'habitat (PLH) 2022-2027 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, sous réserve d'intégrer les remarques suivantes à apporter à la fiche communale de Fontenay :

Compléments à apporter sur les échanges

1. *Besoin d'une offre de transport « ligne de bus », notamment en direction de Montilliers (étudiants scolarisés au Havre, habitants qui travaillent et empruntent le LER, jour de marché...)* ;
2. *Valoriser la biodiversité de notre commune et protéger notre patrimoine végétal remarquable (intégrer et préserver les espaces naturels dans notre développement urbain)* ;
3. *Eventuelles divisions parcellaires à étudier au cas par cas en fonction des secteurs de la commune ;*

Précisions à apporter sur les besoins en logements

4. *Pas de nouveaux besoins en logements sociaux*
à venir, la construction de 24 logements gérés par ALCEANE sur la ZAC du Nerval (démarrage de l'opération prévue fin 2021 livraison 2023-2024) ;
5. *Accompagner les habitants qui vieillissent et souhaitent rester chez eux à aménager leur maison ou à défaut pouvoir leur offrir un accueil de qualité pour des séniors valides recherchant une qualité de vie dans un environnement « péri-urbain » ;*
6. *Intégrer aussi, dans les constructions à venir, les problématiques du changement climatique.*

35. **CU LHSM : convention BAL (bases adresses locales)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mme le maire à signer une convention relative à la gestion du service des bases adresses locales avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole

36. **Divers : agrément service civique**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le principe de mise en place du dispositif du Service Civique au sein de la commune de FONTENAY.
- d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale pour l'engagement de volontaires en Service Civique.

Finances : avantage en nature - repas

Cette question est reportée à une séance ultérieure faute d'éléments suffisants pour délibérer.

Questions et informations diverses

Voirie de la commune refaite, affaissement dans le haut lotissement rue de la Plaine (plaque d'égoût).

Rue des chênes rd 111 aménagement ? sortie dangereuse, vitesse excessive, problème de nuisances sonores.

Information concernant le ramassage des ordures ménagères : compte-tenu des soucis de giration du camion de ramassage des ordures ménagères, celui-ci ne passera plus dans certaines impasses. Il convient de chercher une solution suite changement à venir de prestataire et pour ce faire, il est prévu de faire le tour avec le responsable de la CU de la gestion des déchets afin d'identifier les difficultés. Redemander des poubelles déchets verts.

Entretien des espaces verts : responsabiliser les gens sur l'entretien notamment des trottoirs, informer sur la mise en place des nouveaux agents. Réfléchir à la gestion des espaces verts pendant la saison estivale

Transport scolaire changement arrêt de la Renardière qui est déplacé plus haut dans la rue du Gros Denier après le dos d'âne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.